



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU JURA

Lons-le-Saunier, le

25 MARS 2016

direction
départementale
des territoires

Jura

service
de l'eau, des risques
de l'environnement
et de la forêt

Monsieur le Président,

Par courrier du 4 mars 2016, vous demandez des renseignements sur le plan de prévention des risques mouvement de terrain (PPRmvt) de la commune de Cornod, plus particulièrement par rapport au devenir de l'assainissement du hameau de Villette.

Le règlement actuel du PPRmvt de la commune de Cornod (approuvé par arrêté préfectoral du 29 octobre 1992) ne traite pas de la question des réseaux.

De nouvelles cartes d'aléas actualisées en 2012 par le bureau d'études GIPEA dans le cadre de l'étude préliminaire à la révision du PPRmvt, proposent de maintenir le hameau de Villette en aléa d'affaissement et d'effondrement fort et en zone rouge dans le projet de zonage réglementaire du PPRmvt.

Le projet de règlement du PPR mvt de Cornod proposera d'encadrer les travaux d'aménagements, de constructions et tous types de travaux susceptibles d'affecter la nature du sol.

Plus particulièrement, seuls la réhabilitation de réseaux existants et le raccordement des constructions existantes au réseau collectif seront admis, sous réserve d'une étude géotechnique préalable démontrant de façon nette l'absence d'incidence sur la stabilité des sols.

Par ailleurs, le hameau de Villette est équipé d'un réseau de collecte des eaux usées et, pour certaines constructions, des eaux pluviales. Dans la mesure où ce réseau collecte des eaux usées issues de maisons d'habitations ou d'activités sans traitement, il s'agit d'un réseau d'assainissement collectif.

La mise en place d'un traitement en sortie de ce réseau, en dehors de la zone rouge du PPRmvt, est impérative, afin de préserver les milieux aquatiques.

Enfin, j'ai bien noté que votre collectivité était en train d'étudier plusieurs scénarii d'assainissement. Compte-tenu de ce qui précède, je vous invite à finaliser le zonage d'assainissement dans les meilleurs délais.

horaires d'ouverture :

9h00 – 11h45

13h45 – 16h30

4, rue du Curé Marion
BP 50356
39015 Lons-le-Saunier
Cedex

téléphone :

03 84 86 80 00

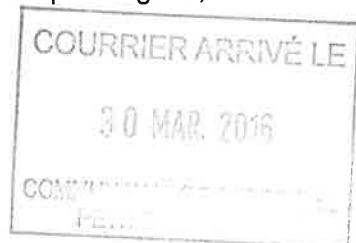
télécopie :

03 84 86 80 10

courriel :

ddt@jura.gouv.fr

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Très cordialement

Le directeur départemental des territoires,

Jacky ROCHE

Monsieur Jean-Louis DELORME
Président de la Communauté de communes Petite Montagne
15 rue des Tilleuls
39240 ARINTHOD